

# Justice. Alexandre Dainotti condamné à 30 ans de réclusion

Le jury de la cour d'assises de l'Aveyron a suivi les réquisitions de l'avocat général en condamnant Alexandre Dainotti à 30 ans de réclusion criminelle, dont les deux tiers de sûreté, pour l'assassinat de Pascal Filoé, le 27 septembre 2018 dans les rues de Rodez.

**Q**uelques heures avant de se lever une dernière fois dans le box et d'écouter le verdict, Alexandre Dainotti n'a pas dit un seul mot quand le président Philippe Piquet lui a demandé s'il avait quelque chose à ajouter pour sa défense. Il s'est contenté d'un hochement de tête pour dire « non ». Plus tard, lorsque la cour lui a signifié qu'il avait dix jours pour faire appel de sa condamnation à trente ans de réclusion criminelle, dont les deux tiers de sûreté, il a eu le même geste. Cette fois de haut en bas, pour dire « oui ». Ira-t-il au bout de son idée ? Certainement. Car Alexandre Dainotti n'a finalement rien à perdre. Il est « *seul au monde* », comme il l'a dit lui-même... Et n'existe finalement qu'à travers son « *acte fou* » qui a meurtri toute une famille et une ville, celle de Rodez. Si nouveau procès il y a devant la cour d'appel de Montpellier, son avocate M<sup>e</sup> Mailys Larmet n'en sera pas en revanche. Elle l'a déjà annoncée, comme trop éprouvée par cette semaine devant la cour d'assises de l'Aveyron. Elle s'y attendait mais son client ne l'a pas vraiment aidé. Dès sa première prise de parole, lundi après-midi, il donnait le ton des cinq jours de débats : « *Il n'y aura pas de larmes de crocodiles, je ne vais pas faire comme Daval. Je ne regrette rien, ça peut choquer mais c'est comme ça* ». Le lendemain, il réitère et fait sortir de ses gonds la famille de la victime, pourtant préparée à cette attitude. Alexandre Dainotti évoque alors les faits du 27 septembre 2018 comme on réciterait les numéros du tiercé : « *Ce chien, j'y*



Olivier Naboulet, avocat général, avait requis 30 ans de réclusion criminelle dans la matinée. Le jury l'a suivi.

*Tenais. Quand j'ai été à la SPA et qu'on m'a dit que je ne pourrais pas le récupérer, j'ai pété un plomb. Dans ma tête, je me suis dit "l'autre de la mairie, je vais le balafre, le charler". Je ne pouvais pas laisser passer ça. J'ai été acheté un couteau la veille, j'ai gambergé toute la nuit la veille et je n'ai pas cherché à comprendre. Voilà. Après les coups, je ne m'en souviens pas vraiment, c'est la haine, la colère je pense.*

*Dans ma tête, je me suis dit "l'autre de la mairie, je vais le balafre, le charler". Je ne pouvais pas laisser passer ça. J'ai été acheté un couteau la veille, j'ai gambergé toute la nuit la veille et je n'ai pas cherché à comprendre. Voilà. Après les coups, je ne m'en souviens pas vraiment, c'est la haine, la colère je pense.*

que, qu'il croisait dans les rues de Rodez avant le drame. « *Demain, vous entendrez parler de moi* », s'était-il vanté la veille des faits dans un bar de son quartier. « *Ce ne sont pas des menaces mais des promesses*, a-t-il assuré devant la responsable du secrétariat général de la mairie, quelques semaines avant le drame. *Il ne se passe jamais rien dans votre ville mais là, ça passera dans le journal. Je vais le faire en public devant la mairie* ».

#### Pascal Filoé avait 45 ans

Pascal Filoé était au courant de toutes ces menaces. Il n'a jamais souhaité déposer plainte, « *pour ne pas ajouter de problèmes aux problèmes* », confie son épouse femme Florence. « *Pascal Filoé cherchait toujours des solutions, une issue positive* », expliqueront ses collègues de travail, à la barre. Avec Alexandre Dainotti, « *c'était malheureusement peine perdue* ». L'homme avait déjà été condamné pour détention non autorisée de chien catégorisé et savait qu'il n'obtiendrait pas ce fameux permis de détention en raison de son casier judiciaire. A Rodez, pas plus qu'ailleurs. « *Dans le sud, on ne m'emmènerait pas* », s'est-il énervé à la barre, cette semaine. Pour son avocate, M<sup>e</sup> Mailys Larmet, le problème est ailleurs. « *Ce chien, il l'a humanisé car il est dans une solitude flagrante, regardez il n'y a personne pour lui* ».

## Interdit de paraître en Aveyron

À 41 ans, Alexandre Dainotti passera au moins les vingt prochaines années de sa vie en détention après sa condamnation à 30 ans de réclusion criminelle dont les deux tiers avec sûreté. Sous réserve d'un appel, il a également été condamné à une interdiction de détenir une arme durant 15 ans à sa sortie et à une interdiction de paraître en Aveyron ainsi que d'entrer en contact avec les parties civiles. L'avocat général, Olivier Naboulet, avait motivé cette décision lors de ses réquisitions en rappelant les menaces proférées par l'accusé envers la famille de Pascal Filoé également.

*C'était son gosse et il était prêt à tout pour lui, comme des parents pour leurs enfants*, a-t-elle plaidé, hier matin, lors d'un exercice d'équilibrisme qu'elle a plutôt bien réussi, appuyant sur « *l'enfance volée* » de son client. Du divorce de ses parents, des coups de son beau-père dans le sud de la France, de son placement en foyer dès l'âge de 9 ans jusqu'à ce qu'il a appelé « *ses premières bêtises* » qui lui ont coûté 9 ans de sa vie en détention. Alexandre Dainotti s'est construit dans l'agressivité. « *Enfant, il casait tout* », s'est souvenu l'un de ses cousins germains. « *Adulte, il tue* », répondra un expert psychiatre avant de décrire son caractère paranoïaque : « *Il est guidé par ses certitudes, il n'y a pas de place à l'état d'âme. Il ne supporte pas la contrainte, ni la frustration* ». Pascal Filoé, qu'il percevait comme l'origine de tous ses problèmes, en a été la victime. C'était le 27 septembre 2018, rue Camille-Douls. Pascal Filoé avait 45 ans. Et trois jeunes enfants. Tout au long de la semaine, ils étaient assis au premier rang, la tête haute.

TEXTE MATHIEU ROUALDÉS

## Florence Filoé : « J'avais besoin d'entendre le mot coupable »

« *Pascal Filoé était toujours positif, il voyait toujours la solution plutôt que le problème* », ont témoigné plusieurs proches de la victime durant cette semaine. Hier, à la sortie d'un procès éprouvant, son épouse Florence s'est inscrite dans cette même philosophie. Entretien.

#### Ce verdict vous soulage-t-il ?

Oui, comme je l'ai dit à la barre : j'ai posé la boule que j'avais dans le ventre. Le verdict me va très bien, c'est un grand soulagement. La pression retombe... La première chose que ma fille aînée m'a dite c'est qu'on allait enfin reprendre nos vies. Et ça résume tout. Car notre vie était en suspens depuis plus de deux ans, en apnée même. D'entendre le mot coupable m'a permis de retrouver mon souffle, j'avais besoin de l'entendre.

**À la barre, lors de votre témoignage, vous avez indiqué « avoir pris perpétuité ». N'espérez-vous pas la même peine pour l'accusé ?**

Vous m'auriez posé la question hier (jeudi), j'aurais répondu que j'attendais cette peine de perpétuité. Mais j'ai repensé à ce que ma fille a dit, ce monsieur n'a jamais connu l'amour. Il a tué un homme, on est d'accord. Mais son enfance n'a pas été heureuse et l'enfance, ce sont nos racines à tous. L'enfant fait l'adulte qu'on devient. Et on connaît son histoire... J'ai encore espoir qu'il puisse apprendre des choses de la vie. Je suis positive, moins que mon mari, mais j'ai confiance en l'humanité comme lui. Aujourd'hui, il (Alexandre Dainotti) n'a pas de remords mais il a désormais 30 ans pour réfléchir.

**La semaine fut éprouvante, notamment en raison de l'attitude de l'accusé...**

On était très bien préparé à cette attitude par nos avocats. Mais il y a quand même eu des moments



difficiles... Je n'avais jamais vu ce monsieur en vrai, c'était dur. Mon beau-père m'a dit qu'il parlait de son geste comme s'il avait marché sur un escargot et c'est juste. Quand c'était le cas, je ne pouvais pas retenir mes larmes. Ça fait mal au cœur de voir que la vie a aussi peu d'importance pour lui. Mais, je n'ai jamais eu de haine, ni de colère. On n'avance pas avec ces sentiments et je n'ai pas envie de cela : j'ai 48 ans et trois merveilleux enfants avec qui j'ai encore de belles choses à vivre.

**Durant ce procès, l'accusé a fait part de son intention d'interjecter appel. Craignez-vous cette nouvelle épreuve ?**

Je sais qu'il y aura un procès en appel, depuis le début il le dit. Mais, je ne le crains pas. Ce sera une nouvelle épreuve, on ressassera encore les mêmes choses mais je serai plus sereine. Car j'ai posé tout le mauvais qu'il y a en moi cette semaine. Et j'irai au procès en appel beaucoup plus léger.

**Cette semaine a également permis de rendre de nombreux hommages à l'homme qu'était votre mari...**

On a autant pleuré lorsque la scène de crime était décrite que lors des hommages d'amour et d'amitiés des gens qui l'ont connu. On a entendu de belles choses et ça fait chaud au cœur car tous ces hommages, on n'a pas forcément pu les avoir lors des obsèques nationales...

## CHRONOLOGIE DES FAITS

### → Septembre 2017 :

Alexandre Dainotti, 38 ans, s'installe à Rodez au 26 rue de l'Embergue.



Après plusieurs années de détention pour des vols et violences, l'homme dit vouloir « se mettre au vert et quitter les ennuis dans les Bouches-du-Rhône », avec son chien « Poutine ». En Aveyron, il travaille un peu « au noir » et bénéficie du RSA. Dans son quartier, il ne pose pas de problèmes. « Je ne suis pas un marginal comme on m'a décrit, je ne bois pas, je ne me drogue pas », a-t-il souligné à plusieurs reprises durant les débats.

**→ Octobre 2017 :** l'accusé se rapproche pour la première fois de

la mairie afin de réaliser une demande de permis de détention pour son chien catégorisé, comme l'impose le code rural. Son dossier est incomplet.

**→ 22 novembre 2017 :** il se fait contrôler pour la première fois dans les rues de Rodez avec son chien, non tenu en laisse et non muselé. Un rappel à l'ordre lui est fait.

**→ 9 avril 2018 :** nouveau contrôle avec son chien, toujours sans laisse ni muselière. La policière municipale qui le contrôle dira qu'il fut « glaçant ». « Je planterai ceux qui me prendront mon chien », menace-t-il déjà. Il contacte à de nombreuses reprises la mairie ainsi la préfecture de l'Aveyron pour trouver une solution. Sans réussite.

**→ 11 avril 2018 :** il croise Pascal Filoé à la mairie, ce dernier lui explique de nouveau que son dossier est incomplet

et qu'avec un casier judiciaire, il ne pourra avoir son permis de détention de chien catégorisé. Le ton monte entre les deux hommes. Alexandre Dainotti le menace de mort et fissure la porte d'entrée de l'hôtel de Ville d'un coup de pied. La police nationale intervient, une plainte est déposée. Dainotti écopera de 500€ d'amendes devant le tribunal de police.

**→ 26 juin 2018 :** Alexandre Dainotti fait de nouveau l'objet d'un contrôle dans la rue. Un nouveau rappel à l'ordre lui est fait oralement.

**→ 3 juillet 2018 :** la mairie de Rodez lui envoie une mise en demeure afin de régulariser la situation avec son chien.

**→ 18 juillet 2018 :** Alexandre Dainotti contacte quotidiennement la mairie, il est de nouveau reçu par Pascal Filoé et lui lance : « Je vais te crever toi, ta femme et tes

enfants. Je sais où tu habites ».

**→ 2 août 2018 :** la municipalité prend un arrêté afin de saisir le chien d'Alexandre Dainotti.

**→ 7 août 2018 :** Dainotti n'a pas pris connaissance de l'arrêté municipal, ni du recommandé qui lui a été envoyé. Il est de nouveau reçu en mairie par la responsable du secrétariat général, Pascal Filoé étant en vacances. Il profère de nouveau des menaces de mort à son encontre, elles sont enregistrées « car je sentais que c'était sérieux », témoigne la collaboratrice.

**→ 16 août 2018 :** Alexandre Dainotti se présente en mairie avec un ami, ce dernier fait une demande de permis de détention pour le chien. Il est refusé quelques jours plus tard, l'homme ayant un passé judiciaire. Dainotti en tiendra de nouveau pour responsable Pascal Filoé et profère de nouvelles menaces, par téléphone cette fois.

**→ 18 septembre 2018 :** au petit matin, rue Saint-Cyrice, les policiers nationaux contrôlent Alexandre Dainotti et saisissent son chien, pas en règle. « Vous êtes en service commandé, c'est Filoé qui vous envoie », s'énerve Dainotti.

**→ 20 septembre 2018 :** il est aperçu en train de rôder autour de la mairie. Il passe plus de 130 appels à la SPA pour récupérer son chien.

**→ 21 septembre 2018 :** il interpelle le maire, Christian Teyssèdre, en pleine rue. Et lui demande d'intervenir « auprès de Pascal Filoé ».

**→ 26 septembre 2018 :** il se rend à la SPA, à Sainte-Radegonde. Il se présente sous un faux nom et échange avec Jean-Pierre Blanc, le président de l'association. Il profère de nombreuses menaces envers Pascal Filoé. Blanc prévient la police nationale. La municipale est

mise au courant, un mail est envoyé à Pascal Filoé, de repos ce jour-là.

Il lui est indiqué qu'Alexandre Dainotti risque de « venir tout casser à la mairie demain ». Ce même jour, il achète un couteau de chasse dans une coutellerie du centre-ville, pour 40€, et passe la soirée dans un bar de la rue de l'Embergue. « Vous entendrez parler de moi demain », dit-il, avant de regagner son appartement.

**→ 27 septembre 2018 :** après avoir fait le guet durant plus d'une heure en terrasse du « Central », Alexandre Dainotti se jette sur Pascal Filoé à 10h30. Il lui assène neuf coups de couteau, dont les trois premiers dans le dos. Il est arrêté cinq minutes plus tard, après s'être réfugié dans un magasin de prêt-à-porter. Le décès de Pascal Filoé sera déclaré peu après midi. Il avait 45 ans.